

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation de la trésorerie militaire de la solde gendarmerie du Blanc (Indre)

NOR : INTJ1934927A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);
Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale en date du 28 novembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

La trésorerie militaire de la solde gendarmerie est chargée du paiement de la solde et du reversement des cotisations et retenues aux organismes et ayants-droits.

Article 2

La trésorerie militaire de la solde gendarmerie est organiquement rattachée au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Article 3

La trésorerie militaire de la solde gendarmerie est placée sous l'autorité d'un officier supérieur de la gendarmerie.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, la trésorerie militaire de la solde gendarmerie est notamment constituée :

- d'une section contrôle interne;
- d'un bureau trésorerie;
- d'un bureau contrôle coordination.

Article 5

L'arrêté du 13 novembre 2017 portant création de la trésorerie militaire de la solde gendarmerie du Blanc (Indre) est abrogé.

Article 6

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ